



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le **08 AVR. 2025**

ID : 057-245700695-20250325-D2025_37_SI-AR

DECISION 2025-37

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Considérant la nécessité d'effectuer des sondages structuraux sur l'ancien pavillon de replis EDF à Entrange pour permettre à l'architecte de définir les choix techniques dans le cadre des travaux de réhabilitation de ce bâtiment pour créer un gymnase,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Le marché de « Diagnostic structurel » sur le pavillon de replis EDF à Entrange est conclu avec l'entreprise FONDASOL, 290 rue des Galoubets – 84140 AVIGNON, pour un montant de 19 990,00 € H.T. soit 23 988,00€ T.T.C..

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 25 mars 2025

Le Président
Michel PAQUET